

Next 40/French Tech 120 : les critères vont être revus pour la promotion 2024

INFO MADDYNESS - Cette semaine, Maddyness a rencontré Jean-Noël Barrot, ministre délégué au Numérique. Durant cet entretien, il a fait savoir que les critères des deux indices phares de la French Tech allaient évoluer pour la prochaine cohorte sélectionnée.

Temps de lecture : minute

12 octobre 2023

Changements en vue pour pour le Next 40 et le French Tech 120. En effet, les critères de sélection vont évoluer pour la prochaine promotion des indices phares de la French Tech, annonce Jean-Noël Barrot, ministre délégué au Numérique, à Maddyness. Le successeur de Cédric O va profiter de la semaine pour célébrer les 10 ans de la French Tech, du 16 au 22 octobre, pour dévoiler les nouveaux critères de sélection qui seront appliqués à partir de la promotion 2024.

En début d'année, en marge de l'annonce de la promotion 2023, le gouvernement avait annoncé qu'une réflexion serait engagée autour des critères de sélection. «*Quatre ans après le lancement de ce programme, s'est posée la question de l'évolution de ces critères. Pour y réfléchir, j'ai souhaité créer une nouvelle instance, qui s'appelle le French Tech Finance Partners. Elle rassemble 16 personnalités du monde de l'investissement en France (Rania Belkahia, Benoist Grossmann...), à qui nous avons posé un certain nombre de questions, notamment sur le financement en région, le financement de la deeptech et les critères du Next 40 et du French Tech 120*», explique Jean-Noël Barrot, dont l'interview complète sortira dans quelques jours sur Maddyness.

«Les critères auront évolué en tenant compte du travail de fond du French Tech Finance Partners»

Après plusieurs mois de travail, cette instance a formulé plusieurs propositions pour améliorer les critères de sélection des deux indices. «A l'occasion des 10 ans de la French Tech, ils nous ont livré leurs recommandations sur l'évolution des critères. Et lorsque nous lancerons le nouvel appel à candidatures pour la prochaine promotion du Next 40 et du French Tech 120, vous verrez que les critères auront évolué en tenant compte du travail de fond mené par ce groupe pour qu'il corresponde à la réalité de nos entreprises», assure le ministre rattaché à Bercy.

Ces changements seront scrutés avec attention dans l'écosystème alors que la capacité des startups à lever des fonds était jusque-là le principal critère pris en compte pour intégrer ce programme qui a vocation à mettre en lumière les pépites contribuant au rayonnement de la French Tech. Cependant, le marasme économique actuel a rendu plus difficile les processus de levées de fonds, avec des valorisations en chute libre, ce qui a donc remis en cause la pertinence de ce critère. «Le Next 40 a été conçu comme un tremplin vers le CAC 40. Et comment on entre au CAC 40 ? En fonction de sa valorisation. Il était donc bien naturel que le Next 40 s'appuie sur des critères de valorisation, complétés par des critères de croissance», nuance toutefois Jean-Noël Barrot.

Jusque-là, les entreprises qui étaient considérées comme des licornes ou qui avait bouclé des tours de table de plus de 100 millions d'euros au cours des deux dernières années étaient automatiquement sélectionnées pour intégrer le Next 40. Par ailleurs, les startups qui avaient réalisé une levée de fonds d'au moins 40 millions d'euros durant les deux dernières années étaient également sélectionnées pour rejoindre le French Tech 120. Quant au dernier tiers, il était composé d'entreprises en hypercroissance, une phase qui implique de réaliser un chiffre d'affaires

d'au moins 10 millions euros sur le dernier exercice fiscal et de générer une croissance annuelle moyenne d'au moins 25 % lors des trois exercices précédents. Des critères qui pourraient donc être relégués au second plan au profit d'indicateurs faisant la part belle à la rentabilité et à la pérennité des pépites de la French Tech.



À lire aussi

Les lauréats 2023 du Next40 et FT120 dévoilés



MADDYNEWS

La newsletter qu'il vous faut pour ne rien rater de l'actualité des startups

françaises !

JE M'INSCRIS

Article écrit par Maxence Fabrion